



alliance française des designers

Paris, le 29 mai 2014

Madame Axelle Lemaire
Secrétaire d'État chargée du Numérique, auprès du
ministre de l'Économie, du Redressement productif
et du Numérique

Madame,

c'est avec stupeur et incompréhension que notre organisation et les praticiens du design suivent la publicité que vous faites à la société Creads. Votre propos « Les politiques ont besoin d'être davantage à l'écoute des startups. Il est plus que nécessaire de lutter contre la morosité ambiante » est certes intéressant, mais la suite est inquiétante: « Creads a un rôle d'exemplarité à jouer. Vous êtes la France qui gagne. Il faut le faire savoir! »

Le crowdsourcing est un outil fort respectable lorsqu'il s'agit de réunir des compétences dans un but non lucratif ou humanitaire, mais dès lors qu'il devient un modèle et une stratégie de développement économique, il établit une compétition inégale en ne rémunérant qu'un ou deux finalistes. Cela implique la demande d'avant-projets sommaires gratuits, au mépris des meilleures pratiques de notre profession.

La société Creads est une startup pratiquant le crowdsourcing très controversée chez les créateurs. Le chiffre de 50 000 créatifs inscrits est trompeur: la plupart n'y reviennent pas et ne lui disent pas merci, tant les conditions de travail et la rémunération font défaut. Creads est black-listé par l'AFD depuis 2008, tout comme les autres sites de crowdsourcing qui reproduisent le même modèle économique. La société Creads brouille délibérément les valeurs du partage à son unique profit. Creads gagne en ne rémunérant pas correctement les créatifs et en ne partageant pas à la juste valeur les revenus tirés de l'expertise des designers. Creads n'enrichit qu'elle-même, bafoue la propriété intellectuelle, produit de la concurrence déloyale et du dumping social pour les designers, qu'elle positionne au rang d'esclaves.

Encourager Creads revient à nier ce que le design peut créer comme valeurs pour tous. Cela fait froid dans le dos. C'est d'autant plus atterrant que les ministres Arnaud Montebourg et Aurélie Filippetti défendent tous deux la profession des designers comme porteuse d'avenir pour l'ensemble de notre société et encouragent les meilleures pratiques que nous défendons.

Au regard de ce qui précède, nous sollicitons auprès de vous un rendez-vous et nous vous invitons à faire savoir d'urgence que vous ne soutenez pas ce type de « modèle » économique.

Je vous prie d'agréer, Madame Axelle Lemaire, au nom de l'AFD, l'expression de notre considération distinguée.

François Caspar,
président 2011-2015
f.caspar@afd.eu.com

Copie à Arnaud Montebourg et Aurélie Filippetti

À PROPOS DU CROWDSOURCING SUR WWW.AFD.EU.COM

> <http://www.alliance-francaise-des-designers.org/blog/2008/04/03/Crowdsourcing-et-professionnels-discounts-ou-de-l-interet-d-adherer-a-l-afd.html>

> <http://www.alliance-francaise-des-designers.org/blog/2008/11/07/Retour-sur-Wilogo-et-autres-sites-de-crowdsourcing.html>

> <http://www.alliance-francaise-d-es-designers.org/blog/2012/12/18/liste-noire-des-appels-d-offres-de-design-et-de-communication-1.html>